

Journée nationale d'information pour les conseillers de l'enseignement technologique

Délivrance des diplômes : évolution des modes de certification

L'Afdet a organisé une journée d'information pour les conseillers de l'enseignement technologique le 5 décembre dernier à l'École nationale de chimie, physique et biologie. Sur le thème « Délivrance des diplômes : évolution des modes de certification », le colloque a réuni un public composé de CET, de responsables nationaux et territoriaux de l'Afdet, de représentants des branches professionnelles (CGPME, AGEFA PME et GTFP national) et des responsables académiques (délégués académiques aux enseignements techniques, corps d'inspection territoriaux, chefs de services des divisions d'examens, délégués académiques à la validation des acquis de l'expérience...).

Lors de l'ouverture, **Jacques Lair, président de l'Afdet**, rappelle :

- l'importance des missions statutaires des CET et le rôle particulier qu'ils jouent dans la certification ;
- l'attachement de l'Afdet à aider, par des journées d'information comme celle-ci ou par d'autres actions, les conseillers de l'enseignement technologique pour favoriser le rapprochement entre le monde économique et l'école.

Élisabeth Arnold, sous-directrice à la formation professionnelle au ministère de l'Éducation nationale, situe l'importance de l'Éducation nationale en tant que premier certificateur : pas moins d'un million de personnes concernées par 600 diplômes professionnels.

Au-delà de sa finalité professionnelle, le diplôme est aussi une propédeutique pour faciliter les évolutions professionnelles. L'enseignement général inclus dans les diplômes professionnels est un élément majeur de cette évolution.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un choc culturel car l'accès à la certification devient une démarche personnelle.

D'autres évolutions sont attendues : les crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET, pour *European Credit for Vocational Education and Training* en anglais) permettront la prise en compte des apprentissages acquis dans d'autres contextes que celui du pays certificateur.



Membres de l'AFDET, CET, responsables académiques...
Le colloque a une nouvelle fois réuni de nombreux acteurs de l'enseignement technique.



Madame Arnold conclut en insistant sur la qualité de la certification car la reconnaissance du diplôme national s'appuie sur une confiance mutuelle des différents acteurs.

En introduction de la table ronde intitulée :

ÉVOLUTION DES EXAMENS : ÉPREUVES PONCTUELLES ET CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Marie-Véronique Samama-Patte, chef du bureau de la réglementation des diplômes professionnels – Direction générale de l'enseignement scolaire, rappelle le cadre législatif et réglementaire des diplômes, régi par le code de l'éducation, en particulier :

- le caractère **national** des diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet des métiers d'arts, mention complémentaire) ;
- la diversité des **modes de délivrance des diplômes** par l'examen terminal, le contrôle en cours de formation (CCF) et la VAE.



Après avoir rappelé le rôle essentiel des CET dans la certification, M. Lair a convié Mme Arnold à présenter les enjeux de la certification pour l'Éducation nationale, eu égard à la reconnaissance du diplôme national.

Madame Samama-Patte situe l'importance et la répartition des diplômes de niveaux V et IV au niveau national (*Tableaux 1, 2*) pour aborder la complexité de l'organisation des examens et la diversité des acteurs impliqués (services ministériels, services académiques, corps d'inspection, CET et professionnels, jurys).

Épreuves CCF + ponctuelles ou CCF intégral	Épreuves ponctuelles
1. Scolaires en LP ou privé sous contrat	4. Scolaires en établissements privés hors contrat
2. Apprentis en CFA ou SA* habilités CCF	5. Apprentis en CFA ou SA* non habilités
3. Formation professionnelle continue en établissements publics (GRETA)	6- Formation professionnelle continue en établissements privés
	7. Candidats individuels
	8. Enseignement à distance

* SA : section d'apprentissage.



Marie-Véronique Sanama-Patte a détaillé le cadre législatif et réglementaire des diplômes.

Deux modes d'évaluation concernent les candidats inscrits dans un cursus de formation. Ils n'en représentent pas moins de cinq catégories, inscrits sous huit statuts.

L'examen ponctuel

La préparation des épreuves ponctuelles nécessite la construction de sujets pour chaque épreuve ; pour chacune, plusieurs sujets sont nécessaires afin de faire face aux contraintes d'organisation :

- dans le temps (sujet principal/secours/remplacement) ;
- dans l'espace (sujets métropole, sujets DOM/TOM).

Pour les diplômes de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel), la préparation des sujets est confiée à une académie-pilote qui assure l'ensemble des tâches de la conception des sujets à la livraison dans l'ensemble des académies : c'est le principe du pilotage national des sujets.

Pour les diplômes de niveau V, jusqu'en 2005, les sujets étaient préparés dans le cadre de regroupement d'académies qui géraient entre elles, la préparation des différentes épreuves ponctuelles. À compter de la session 2006, pour les épreuves d'enseignement général et certaines spécialités de CAP et de BEP, un pilotage national des sujets a été mis en œuvre. Le pilotage national est étendu à l'intégralité des spécialités de CAP, de BEP et de MC de niveau V à compter de la session 2007 : une seule académie, comme pour le baccalauréat professionnel, se voit attribuer la mission de préparation des sujets pour l'ensemble du territoire.

Ces évolutions organisationnelles majeures pour les diplômes de niveau V, qui ne remettent pas en cause le rôle des différents acteurs, impliquent que des règles communes soient établies, notamment en termes de calendriers à respecter.

Les objectifs visent :

- un allègement collectif des tâches ;
- une mutualisation des pratiques académiques ;
- un meilleur suivi des sujets au niveau national ;
- une plus grande comparabilité des résultats.

Le contrôle en cours de formation

Cet autre mode de certification est encadré sur le plan pédagogique et réglementaire. Il a pour objectif de :

- rapprocher pour le candidat, l'évaluation du moment d'apprentissage ;
- répartir l'évaluation sur la durée de la formation ;
- éviter l'évaluation « couperet ».

Chaque arrêté de spécialité fixe les conditions d'organisation : nombre de situations d'évaluation, lieux d'évaluation (centre de formation, entreprise), compétences évaluées par situation..., rôles des enseignants, des professionnels, des inspecteurs..., composition du dossier mis à disposition du jury.

Le CCF permet d'évaluer les mêmes compétences que les épreuves ponctuelles, par les mêmes évaluateurs (professeurs et professionnels) et le même jury valide la certification des compétences.

Il est important de souligner que, quelles que soient les modalités de certification (CCF, épreuves ponctuelles terminales ou VAE) le jury de délivrance du diplôme, nommé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, demeure souverain dans son appréciation des mérites des candidats et est seul habilité à proposer l'attribution du diplôme à l'autorité administrative.

Pour conclure, quelques évolutions... en réflexion

- La possibilité d'étendre la forme progressive à tous les candidats ; celle-ci permet d'obtenir le diplôme, unité par unité ; elle est aujourd'hui limitée à quelques types de candidats.
- L'extension du CCF à des candidats qui n'y ont pas accès aujourd'hui.
- Mieux utiliser le positionnement réglementaire qui permet à un candidat ayant atteint un certain niveau de formation, de bénéficier d'allègements de formation.
- Mieux utiliser les technologies de la communication dans les procédures d'envoi des sujets, de corrections...

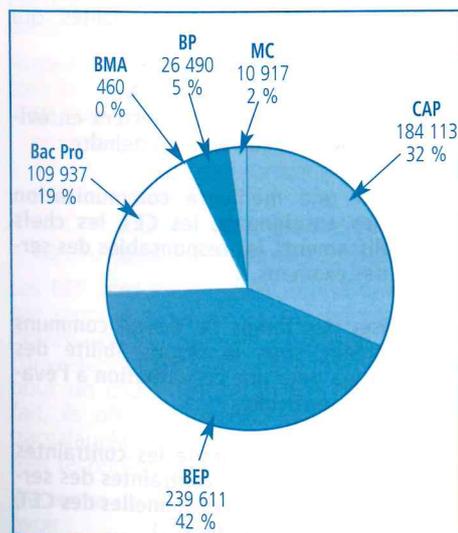
La table ronde animée par **Nicole Cabot (Afdet)** regroupe :

- Marie-Christine Apocale, secrétaire générale du service Inter-académique des examens et concours - Arcueil.
- Laurent Brunet, collaborateur de M. Chartier, directeur-adjoint de l'Hôtel Mercure de Nanterre et CET pour le secteur de l'hôtellerie.
- Alain Paccard, Inspecteur de l'Éducation nationale Économie-Gestion, académie de Versailles en responsabilité du secteur hôtellerie-restauration.

Tableau 1. Les candidats - Session 2005

	Candidats	Admis	Réussite
CAP	184 113	142 277	77 %
BEP	239 611	181 884	76 %
Bac pro	109 937	81 918	75 %
BMA	460	375	82 %
BP	26 490	18 488	70 %
MC	10 917	8 983	82 %
Total	571 528	433 925	76 %

Tableau 2. Les diplômes - Session 2005





La table ronde animée par Nicole Cabot a notamment fait ressortir la nécessité d'une communication accrue entre les CET, les équipes pédagogiques des établissements et les responsables des services d'examens.

- M. Maboux, représentant des AGEFA-PME.
- Christian Mescam, inspecteur de l'Éducation nationale, secteur Industriel, académie de Poitiers.

En introduction, Nicole Cabot rappelle que la contribution des CET en matière de formation professionnelle est fondamentale et en particulier, leur rôle dans la certification.

Les textes réglementaires prévoient leur participation obligatoire, en tant que président, aux jurys d'examens comme les CAP et les BEP mais aussi en tant que membres des jurys pour les examens de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou III (BTS). Compte tenu de l'évolution du contrôle en cours de formation, il convient de s'interroger sur la place des CET dans le dispositif global des examens.

Au cours de la table ronde, les participants montrent avec insistance, l'importance :

- des missions institutionnelles du CET puisque nommé par le Recteur de l'académie pour cinq ans ;
- sa participation indispensable à la certification et à la formation ;
- son rôle, lors de l'accueil d'un jeune en entreprise ;
- sa fonction de mise en relation des professeurs et du milieu professionnel.

Les CET ont souvent une activité professionnelle dont les contraintes rendent parfois difficiles la concertation effective en matière de formation. Malgré cela, Laurent Brunet montre toute l'implication du CET pour jouer pleinement ses missions et en particulier son rôle fédérateur auprès de ses collègues. Il précise l'implication du CET dans l'organisation mise en place par l'entreprise pour assurer un tutorat et le suivi de chaque jeune en formation, la collaboration étroite avec les professeurs, la participation à de nombreux projets professionnels pluridisciplinaires d'élèves et l'accueil des professeurs dans l'entreprise.

Alain Paccard, souligne la diversité des situations selon les filières professionnelles. Par exemple, le manque de CET dans la filière administrative fait que très peu de CET sont associés au contrôle en cours de formation et sont même inconnus par beaucoup d'enseignants de la filière. Certes les CET assurent les présidences de jurys mais leur nombre limité ne donne pas la possibilité de les intégrer au cours de la formation.

Depuis peu, Alain Paccard a pris la responsabilité de la filière hôtellerie-restauration ; il mesure dans ce secteur, les larges possibilités offertes par une collaboration effective avec les CET. Les échanges de connaissances et de pratiques professionnelles mutuelles, les évolutions technologiques incontestables sont autant de sujets qui rapprochent les enseignants et les CET. Le CET devient pour l'inspecteur un référent qui joue véritablement le rôle de conseiller.

Marie-Christine Apocale, présente quelques chiffres concernant les trois académies franciliennes :

- 44 500 candidats pour les BP et baccalauréats professionnels ;
 - 75 000 candidats pour les BTS ;
 - 30 000 candidats pour les baccalauréats technologiques ;
- soit 175 000 candidats pour les diplômes professionnels et technologiques (en incluant CAP et BEP uniquement pour Paris).

Les chiffres situent la complexité de l'organisation des examens. Bien que les textes officiels prévoient effectivement la participation des CET, il y a des efforts à faire pour qu'ils soient mieux associés à la préparation et au déroulement des examens. Certains diplômes (BTS en particulier) méconnaissent totalement les CET. L'organisation actuelle des examens fait que les CET sont certainement sollicités trop tardivement et qu'il faut davantage anticiper, ne serait-ce qu'en leur communiquant plus tôt les calendriers.



Mmes Maillard et Ménagé ont fait l'état des lieux des diplômés professionnels.



M. Maboux relate l'action très présente des CET dans le secteur de l'automobile et fait part de son expérience en tant que responsable d'un établissement de formation dans lequel les CET participent activement. Il regrette que les CET soient plus impliqués dans les épreuves ponctuelles que dans le contrôle en cours de formation. Il semble que dans ce cas, les établissements et les équipes pédagogiques oublient les professionnels et donc les CET. Le soutien apporté par les branches professionnelles par l'intermédiaire des CET aux différentes étapes de la formation contribue à une réelle professionnalisation et assure le lien avec l'accès à l'emploi.

Christian Mescam, présente le travail très précis fait dans l'académie de Poitiers. Basé sur le constat des difficultés rencontrées par les CET dans le cadre de leur mission, des dispositions ont été prises pour assurer une meilleure information et établir une véritable collaboration avec les formateurs. Une note de cadrage à tous les professeurs et CET rappelle les points incontournables sur lesquels ils doivent se rapprocher. Actuellement l'évaluation du dispositif mis en place est en cours pour organiser des modalités qui fassent évoluer les pratiques.

En conclusion, les échanges mettent en évidence les objectifs suivants à atteindre :

- favoriser une meilleure communication entre les enseignants, les CET, les chefs d'établissements, les responsables des services des examens...
- organiser des temps de travail communs par secteur, sous la responsabilité des inspecteurs pour une co-formation à l'évaluation en particulier ;
- mieux prendre en compte les contraintes des uns et des autres (contraintes des services, contraintes professionnelles des CET, contraintes pédagogiques...).



La table ronde animée par Nicole Cabot a notamment fait ressortir la nécessité d'une communication accrue entre les CET, les équipes pédagogiques des établissements et les responsables des services d'examens.

- M. Maboux, représentant des AGEFA-PME.
- Christian Mescam, inspecteur de l'Éducation nationale, secteur Industriel, académie de Poitiers.

En introduction, Nicole Cabot rappelle que la contribution des CET en matière de formation professionnelle est fondamentale et en particulier, leur rôle dans la certification.

Les textes réglementaires prévoient leur participation obligatoire, en tant que président, aux jurys d'examens comme les CAP et les BEP mais aussi en tant que membres des jurys pour les examens de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou III (BTS). Compte tenu de l'évolution du contrôle en cours de formation, il convient de s'interroger sur la place des CET dans le dispositif global des examens.

Au cours de la table ronde, les participants montrent avec insistance, l'importance :

- des missions institutionnelles du CET puisque nommé par le Recteur de l'académie pour cinq ans ;
- sa participation indispensable à la certification et à la formation ;
- son rôle, lors de l'accueil d'un jeune en entreprise ;
- sa fonction de mise en relation des professeurs et du milieu professionnel.

Les CET ont souvent une activité professionnelle dont les contraintes rendent parfois difficiles la concertation effective en matière de formation. Malgré cela, Laurent Brunet montre toute l'implication du CET pour jouer pleinement ses missions et en particulier son rôle fédérateur auprès de ses collègues. Il précise l'implication du CET dans l'organisation mise en place par l'entreprise pour assurer un tutorat et le suivi de chaque jeune en formation, la collaboration étroite avec les professeurs, la participation à de nombreux projets professionnels pluridisciplinaires d'élèves et l'accueil des professeurs dans l'entreprise.

Alain Paccard, souligne la diversité des situations selon les filières professionnelles. Par exemple, le manque de CET dans la filière administrative fait que très peu de CET sont associés au contrôle en cours de formation et sont même inconnus par beaucoup d'enseignants de la filière. Certes les CET assurent les présidences de jurys mais leur nombre limité ne donne pas la possibilité de les intégrer au cours de la formation.

Depuis peu, Alain Paccard a pris la responsabilité de la filière hôtellerie-restauration ; il mesure dans ce secteur, les larges possibilités offertes par une collaboration effective avec les CET. Les échanges de connaissances et de pratiques professionnelles mutuelles, les évolutions technologiques incontestables sont autant de sujets qui rapprochent les enseignants et les CET. Le CET devient pour l'inspecteur un référent qui joue véritablement le rôle de conseiller.

Marie-Christine Apocale, présente quelques chiffres concernant les trois académies franciliennes :

- 44 500 candidats pour les BP et baccalauréats professionnels ;
 - 75 000 candidats pour les BTS ;
 - 30 000 candidats pour les baccalauréats technologiques ;
- soit 175 000 candidats pour les diplômes professionnels et technologiques (en incluant CAP et BEP uniquement pour Paris).

Les chiffres situent la complexité de l'organisation des examens. Bien que les textes officiels prévoient effectivement la participation des CET, il y a des efforts à faire pour qu'ils soient mieux associés à la préparation et au déroulement des examens. Certains diplômes (BTS en particulier) méconnaissent totalement les CET. L'organisation actuelle des examens fait que les CET sont certainement sollicités trop tardivement et qu'il faut davantage anticiper, ne serait-ce qu'en leur communiquant plus tôt les calendriers.



Mmes Maillard et Ménagé ont fait l'état des lieux des diplômés professionnels.



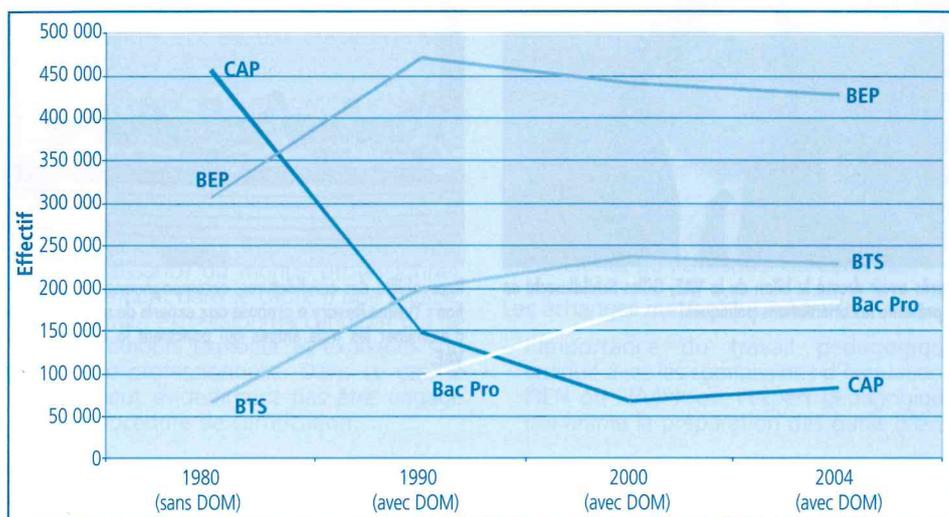
M. Maboux relate l'action très présente des CET dans le secteur de l'automobile et fait part de son expérience en tant que responsable d'un établissement de formation dans lequel les CET participent activement. Il regrette que les CET soient plus impliqués dans les épreuves ponctuelles que dans le contrôle en cours de formation. Il semble que dans ce cas, les établissements et les équipes pédagogiques oublient les professionnels et donc les CET. Le soutien apporté par les branches professionnelles par l'intermédiaire des CET aux différentes étapes de la formation contribue à une réelle professionnalisation et assure le lien avec l'accès à l'emploi.

Christian Mescam, présente le travail très précis fait dans l'académie de Poitiers. Basé sur le constat des difficultés rencontrées par les CET dans le cadre de leur mission, des dispositions ont été prises pour assurer une meilleure information et établir une véritable collaboration avec les formateurs. Une note de cadrage à tous les professeurs et CET rappelle les points incontournables sur lesquels ils doivent se rapprocher. Actuellement l'évaluation du dispositif mis en place est en cours pour organiser des modalités qui fassent évoluer les pratiques.

En conclusion, les échanges mettent en évidence les objectifs suivants à atteindre :

- favoriser une meilleure communication entre les enseignants, les CET, les chefs d'établissements, les responsables des services des examens...
- organiser des temps de travail communs par secteur, sous la responsabilité des inspecteurs pour une co-formation à l'évaluation en particulier ;
- mieux prendre en compte les contraintes des uns et des autres (contraintes des services, contraintes professionnelles des CET, contraintes pédagogiques...).

Évolution des effectifs scolaires par diplôme



Pour clore la matinée, **Mmes Jacqueline Ménagé, chef du bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives et Fabienne Maillard, ingénieur de recherche, bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives** présentent **L'ÉTAT DES LIEUX DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS**.

L'un des objectifs poursuivi par le secrétariat des 17 commissions professionnelles consultatives (CPC) a été de restructurer l'offre des diplômes.

Entre 1999 et 2005, le nombre de diplômes professionnels a diminué : il est passé de 699 à 609 (tous diplômes confondus du niveau V au niveau III). La place des CAP demeure importante puisqu'ils représentent 1/3 des diplômes professionnels (213).

L'évolution des effectifs au cours des 25 dernières années met en évidence l'élévation du niveau de qualification professionnelle. Bien que les effectifs des CAP aient fortement diminué depuis 1980, l'offre s'est renforcée par la création des baccalauréats professionnels et la forte croissance des BTS. Depuis le début des années 2000, le CAP qui a été dissocié du BEP, a repris une courbe ascendante (Tableau).

Aujourd'hui l'offre de CAP s'équilibre sur tous les champs professionnels :

- 59 CAP pour le secteur industriel dont 18 en maintenance services ;
- 37 CAP pour le secteur bâtiment, travaux publics et bois ;
- 64 CAP pour le secteur des arts appliqués ;
- 48 CAP dans le secteur des services.

Les BEP font l'objet d'un repositionnement par rapport aux CAP et aux baccalauréats professionnels : ils sont construits sur des compétences professionnelles de base mais pour un champ professionnel large. De ce fait, ils offrent une poursuite d'études en baccalauréat professionnel ou en baccalauréat technologique.

Au terme de leur réorganisation, il devrait y avoir :

- 7 BEP dans le secteur des services ;
- 8 BEP pour le secteur industriel ;
- 5 BEP (hypothèse à l'étude) pour le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- 1 BEP pour le secteur sanitaire et social ;
- 1 BEP en hôtellerie restauration.

Madame Ménagé rappelle l'objectif de forte professionnalisation des 113 BTS avec une insertion professionnelle réussie : 73 % de titulaires sont en CDI. Les possibilités de poursuites d'études avec l'inscription dans le dispositif « licence, master, doctorat » (LMD) sont en cours. Il convient de noter que le BTS prend une place importante en formation continue (21 % des candidats au BTS), montrant ainsi son rôle dans la formation des adultes.

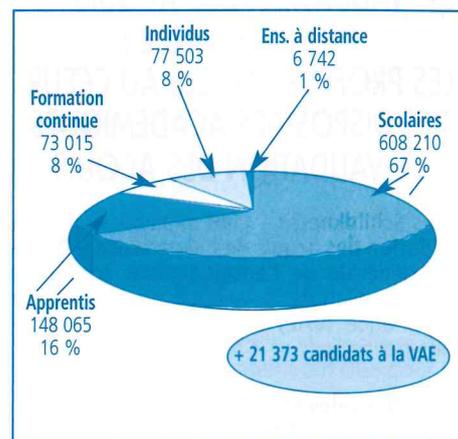
En complément de ce panorama, **Fabienne Maillard** apporte quelques éléments d'analyse de la politique éducative au cours des vingt dernières années et situe le rôle majeur que les diplômes professionnels ont joué.

Si les diplômes professionnels s'inscrivent dans une perspective d'adaptation au marché du travail, leur évolution a néanmoins permis de contribuer aux objectifs éducatifs pour faire en sorte que la totalité d'une génération sorte diplômée du système éducatif, et pour conduire le plus grand nombre de jeunes au baccalauréat

La création du baccalauréat professionnel et le positionnement du BEP

Pour assurer le développement des parcours conduisant au baccalauréat et permettre ainsi la réussite de l'objectif des « 80 % », le ministère a créé un nouveau diplôme, le baccalauréat professionnel. La multiplication des spécialités a favorisé le déploiement de l'offre de formation. La volonté des organisations professionnelles de disposer d'une « filière complète » et de faire la preuve de leur modernité a alimenté la production de spécialités : on dénombre 12 spécialités en 1986, 69 en 2006.

En 2005, 913 535 candidats, scolaires, apprentis, formation continue, enseignement à distance, se présentaient à ces diplômes



Un accueil chaleureux et un repas de qualité contribuent aussi à la réussite d'un tel rendez-vous.

En proposant différents bacs pros et en faisant du BEP le vivier du nouveau diplôme, le ministère a institué un nouveau parcours de formation en quatre ans, durée plus longue que celle à laquelle ont droit les bacheliers généraux et technologiques.

Ralenti depuis une dizaine d'années, le développement du bac pro a néanmoins fortement contribué à la hausse du niveau d'éducation : 19 % des bacheliers sont en effet titulaires de ce diplôme.

La recomposition du niveau V

Après avoir suscité le déclin du CAP dans les lycées professionnels, la politique menée dans la fin des années 1990 a choisi de relancer ce diplôme et d'en faire à nouveau un pôle important de l'enseignement professionnel.

La reconstruction du CAP intervient comme une réponse à différents éléments : la persistance des emplois d'exécution, qui ne requièrent pas tous la détention d'un baccalauréat ; le maintien d'un nombre encore élevé de sortants du système éducatif sans diplôme ; la constitution d'un véritable univers des certifications professionnelles propice aux mises en concurrence, mais aussi l'existence d'un nombre élevé d'actifs non qualifiés à la situation professionnelle fragile.

Les CAP en place se situent essentiellement dans le bâtiment, le travail du bois, la réparation automobile, les métiers de bouche, le commerce, les services aux personnes et les arts appliqués.

L'après midi, en introduction de la table ronde intitulée :

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE : LES PROFESSIONNELS AU CŒUR DES DISPOSITIFS ACADÉMIQUES DE VALIDATION DES ACQUIS

Gilles Schildknecht – Chef de la mission de la validation des acquis de l'expérience – Direction générale de l'enseignement scolaire – dresse le bilan de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et présente les orientations politiques.

Diplômes relevant de l'Éducation nationale Année 2005

Personnes accueillies et conseillées	78 500
Personnes accompagnées	20 371
Dossiers examinés	21 379
Diplômes délivrés	12 668 (59,2% des dossiers examinés)
Certification partielle	6 066 (28,40 %)
Aucune certification	2 645 (12,4%)

(Source : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)

Avec plus de 20 000 dossiers examinés par les jurys (tous diplômes confondus, du niveau V au niveau III); le ministère de l'Éducation nationale est l'organisme certificateur le plus sollicité pour la VAE.

Les quatre diplômes les plus demandés sont (par ordre décroissant pour 2005) :

- le CAP petite enfance (niveau V) ;
- le BTS assistant de direction (niveau III) ;
- le diplôme d'État d'éducateurs spécialisés (nouvellement ouvert à la VAE) (niveau III) ;
- le baccalauréat professionnel Métiers de la police (niveau IV).

La position de ces diplômes en tête du classement s'explique par diverses raisons : accès à un statut de la fonction publique, reconnaissance de fonctions acquises par une longue expérience d'entreprise...

En constante progression pour le ministère de l'Éducation nationale (+ 52 % de demandes examinées par les jurys entre 2003 et 2005), les orientations politiques sont :

- une croissance significative du nombre de bénéficiaires, cet objectif s'imposant à tous les ministères certificateurs ;
- l'amélioration de la qualité des services dans le but de rendre le système plus efficace ;
- des dispositions permettant de limiter les abandons pour aider les postulants à aller jusqu'au bout de la démarche (partenariats) ;
- la professionnalisation des acteurs.



Après avoir dressé le bilan de la VAE, Gilles Schildknecht en a présenté les orientations politiques.



Recevabilité des candidatures, accompagnement et certification : Yveline Ravary a proposé aux experts de sa table ronde d'examiner les trois étapes qui ponctuent la démarche de VAE.

Les objectifs de développement de la VAE posent la question de la faisabilité, de l'organisation et de la lisibilité des dispositifs pour l'ensemble des certificateurs.

Pour y répondre, un important travail interministériel est en cours et doit aboutir à rendre un service plus efficace pour les demandeurs et à mieux répondre aux attentes des partenaires (entreprises, organismes financeurs de l'accompagnement, collectivités territoriales, partenaires sociaux).

Des outils tels une charte des services de l'État pour l'accompagnement des candidats, un site Internet interministériel, un livret unique de recevabilité et divers cahiers des charges, propositions d'organisation territoriale des certificateurs publics, par exemple, devraient être mis à disposition dès le début 2007.

La table ronde animée par **Yveline Ravary** (Afdet) rassemble :

- Isabelle Castano – IEN Sciences biologiques et sciences sociales appliquées – académie Paris.
- Marie-José Chatel – CET secteur sanitaire et social – académie Paris.
- Jacques Daumoinx – Agefa PME.
- Philippe Idelovici – IA/IPR Grenoble secteur économie gestion – coordonnateur VAE.
- Joël Micas – Directeur technique du dispositif académique de validation des acquis – académie de Toulouse.

En introduction, Yveline Ravary précise que ce mode de certification est novateur dans son approche et qu'il a bouleversé :

- le système traditionnel d'évaluation, basé sur la notation ;
- le système de certification reposant dans le système traditionnel sur « épreuves » d'examen.

Les CET traditionnellement associés à la certification des diplômes professionnels ont doublé leur place dans le dispositif mis en place au titre des missions de conseillers, octroyées par leur statut.

Pour ouvrir le débat, une question que de nombreuses personnes se posent :

Un diplôme obtenu par la VAE a-t-il la même valeur qu'un diplôme obtenu par les voies traditionnelles de la certification ?

Pour les professionnels présents (et aussi CET), la réponse est positive à condition que l'instance qui certifie, garantisse la qualité du diplôme délivré par une organisation rigoureuse qui respecte les conditions de délivrance du diplôme national (en particulier, composition des jurys et présence de professionnels).

Il apparaît dans le débat que la contribution des CET à la VAE lève les inquiétudes qu'ils pouvaient avoir sur ce mode de certification. Par les contacts qu'ils nouent avec les autres professionnels, ils contribuent à faire évoluer favorablement le regard porté sur la VAE.

L'engagement effectif des corps d'inspection (IEN, IA/IPR) dans la formation des commissions d'évaluation et des jurys est reconnue par les CET comme un gage de sécurité et un garant de qualité de la décision de certification.

Pour situer la place des CET dans la VAE, Yveline Ravary propose d'examiner les trois étapes qui ponctuent la démarche de VAE.

La recevabilité de la candidature

Cette première étape apparaît comme un acte administratif qui autorise le candidat à postuler dès lors qu'il a trois années d'activités en lien avec le diplôme.

À ce stade, les CET ne sont pas sollicités ; lorsque des référents sont nécessaires pour aider les services administratifs à se prononcer sur des cas particuliers, les inspecteurs (IEN ou IA/IPR) en charge du secteur concerné sont questionnés.

Il convient de s'interroger sur la plus-value qu'un expert professionnel en la personne du CET pourrait apporter, non pas systématiquement, mais ponctuellement, lorsque des candidats postulent pour des diplômes peu demandés ou ont exercé des activités dans des contextes particuliers. Le faible nombre de cas explique probablement le fait que le besoin n'ait pas émergé.

L'accompagnement

L'accompagnement est une étape non obligatoire pour le candidat.

La comparaison des modalités mises en place dans les académies de Grenoble et de Toulouse montre des organisations différentes ; la présence des CET à ce stade n'est pas systématique.

Lorsque les CET sont impliqués, c'est pour leur connaissance du monde professionnel. Ils interviennent dans le cadre d'une équipe, pour faciliter l'expression du candidat qui ne sait pas toujours exploiter et expliquer son expérience professionnelle. Dans ce cas, le CET ne peut évidemment pas être engagé dans la procédure de certification.

La certification

Dans la VAE, ce sont les activités réellement exercées par le candidat et connues de lui seul qui servent de point d'appui pour identifier les compétences, leur niveau de maîtrise mais aussi les connaissances qu'elles sous-entendent, les méthodes et les moyens mis en œuvre.

L'évaluation a lieu dans une approche globale en référence au référentiel du diplôme.

Les échanges mettent en évidence :

- l'importance du travail pédagogique conduit avec les commissions d'évaluation ; l'IEP ou l'IA/IPR est l'expert pédagogique qui anime la préparation des outils d'éva-

luation (grilles d'analyse, entretien...). Ce travail en amont de l'évaluation est très apprécié par les CET, présidents pour les diplômés de niveau V ou membres de jury ;

- le rôle indispensable des CET dans l'analyse des situations de travail y compris durant l'entretien du candidat qui est considéré par tous les acteurs, comme un complément indispensable à l'examen du dossier. Les CET y prennent toute leur place aux côtés des enseignants en raison de la complémentarité des regards ; la connaissance du (des) métier(s) et du monde de l'entreprise leur permet d'explorer, de relativiser, d'approfondir, de valider l'authenticité des situations vécues et d'aider à l'émergence des compétences ;
- le besoin d'information et de formation tant pour le corps enseignant que pour les professionnels engagés dans la VAE. Cette démarche implique le partage d'une culture commune de l'évaluation des situations de travail. Les sessions de formation se développent dans les académies.

Paroles de CET

CET Coiffure dans l'Académie d'Orléans-Tours, Marie-José Besse confie sa perception du rôle de CET et donne son avis sur la journée d'information.

Quelles sont les interventions que vous considérez comme majeures dans votre rôle de CET ?

Il s'agit principalement de la préparation, de l'organisation et du déroulement des examens autour de deux moments majeurs :

1. Les relations avec l'inspectrice et les enseignants en particulier au cours de la journée de formation des jurys, journée pour laquelle il est important d'impliquer les employeurs car ces échanges permettent :
 - d'harmoniser les méthodes de travail et de responsabiliser les maîtres d'apprentissage qui reconnaissent apprendre beaucoup, surtout dans leur façon de travailler avec l'apprenti et de communiquer avec lui ;
 - de comprendre et de s'appropriier les référentiels d'examens pour parler le même langage ;
 - de répondre aux questions que posent les candidats sur le fonctionnement et l'organisation de l'examen.
2. La préparation des journées d'examen avec l'inspection académique et le centre d'examen. Le partenariat avec l'inspection académique est indispensable pour recenser tous les correcteurs disponibles et veiller à l'organisation de l'examen (coordination du passage des candidats pour les différentes épreuves). Le contrôle de la mise en place des salles et des équipements avant les épreuves est aussi indispensable.

La qualité de la préparation de l'examen en amont et la bonne entente avec les services concernés permettent un déroulement des journées d'examen sans trop de soucis malgré la lourdeur de leur durée (pas moins de 14 heures pour les journées de pratique).

Comment avez-vous perçu la journée d'information des CET du 5 décembre 2006 ?

L'organisation et l'accueil sont très appréciés ; le rythme de la journée est soutenu, sans temps mort.

Pour moi, il y avait trop d'intervenants et nous ne sommes pas tous concernés par toutes les informations données. Peut-être serait-il possible de faire des groupes suivant les formations ? les intervenants auraient pu cibler certaines filières et nous aurions eu des échanges plus concrets.

En conclusion, il apparaît deux points :

- les services académiques doivent sans doute mieux intégrer les CET dans le dispositif VAE et explorer la diversité de leur fonction de conseiller, sans la limiter à celle de président de jury ;
- les branches professionnelles dont les CET sont les représentants auprès des recteurs doivent s'inscrire dans le partenariat de la VAE et contribuer à l'information et à la réflexion nécessaires pour que ce mode de certification évolue conformément aux orientations fixées.

Pour terminer ce panorama sur l'évolution de la certification, Anne-Marie Charraud, rapporteur à la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) présente la certification professionnelle en France et en Europe.

Madame Charraud présente une réflexion sur les enjeux de la certification ; quel est le sens des diplômes ? qu'est-ce que l'on évalue ?

Les diplômes professionnels constituent dans le contexte français des indicateurs de la qualification individuelle autant que des indicateurs de formation quelles qu'en soient les modalités de sa réalisation. Aujourd'hui, le regard européen vient ques-



Anne-Marie Charraud a dressé un panorama de la certification professionnelle dans l'espace européen, un thème cher à MM. Ravenel et Cenat, chargés de conclure cette enrichissante journée de réflexion.

tionner l'approche française en obligeant à une réflexion sur leur classification.

Certains pays européens ont un diplôme différent selon qu'il est acquis en formation initiale ou en formation continue. En France, le diplôme est identique quel que soit le mode d'accès à la certification.

Le diplôme a une valeur certaine car il atteste d'acquis et de leur « transférabilité » sur un spectre large de situations de travail. Le diplôme est donc un indicateur de qualification car il permet d'identifier les savoirs, compétences et attitudes liées aux activités professionnelles qu'il vise mais aussi le niveau d'autonomie, de responsabilité que son titulaire pourrait assumer s'il les exerce.

Le **répertoire national de la certification professionnelle (RNCP)** est une base de données où sont enregistrés les diplômes, les titres

mais aussi les certificats créés par les branches professionnelles. Pour chacun d'eux, les savoirs, les savoir-faire, les attitudes sont décrits. Le répertoire assure la lisibilité et constitue le cadre national de la certification française.

Aujourd'hui, chaque pays européen est contraint de reconnaître les certifications des autres pays européens. En raison de la grande diversité des systèmes de formation et des diplômes (diplômes nationaux/diplômes régionaux ; diplômes construits sur des savoirs académiques/diplômes construits sur des savoirs professionnels...), il devient nécessaire d'avoir un outil qui permettra de se référer à des niveaux de certification communs pour parvenir à une certaine transparence sur les diplômes : cet outil est le **cadre européen des certifications (EQF)** que les pays sont en train de s'approprier.

Jean-Luc Cenat conclut le colloque en synthétisant les conséquences de ces évolutions sur les missions des CET. Ces dernières devraient se trouver enrichies :

- par un déploiement de l'activité des CET sur l'ensemble des diplômés, sans se limiter aux niveaux V et IV ;
- par leur engagement dans la mise en cohérence des diplômes, des titres... dont le nombre (plus de 1 600) gêne la lisibilité ;
- par une réflexion des CET sur les perspectives européennes en matière de formation professionnelle ;
- par une adaptation de leurs modes d'intervention aux évolutions de la certification (CCF, VAE...).

Jean-Luc Cenat suggère qu'une lettre de mission aux CET soit le vecteur de ces évolutions. ■



Nouvelle occasion de rapprocher le monde économique et l'école, ce colloque a permis de répondre à de nombreuses interrogations soulevées par les CET.